



Buxia énergies
L'énergie citoyenne

LA LETTRE N° 10

Janvier 2022

Edito.....	1
Buxia Énergies, à plusieurs pour être plus efficaces.....	2
Des nouvelles de la production de nos centrales.....	3
Mobilisation de nouveaux actionnaires : le virus perturbateur, mais contourné !!!.....	4
« Photovoltaïque » rime-t-il vraiment avec « écologique » ?.....	5
Houille Blanche.....	6
Glossaire.....	7
Pour rejoindre Buxia Énergies ou pour plus d'informations.....	8

Edito

Pour Buxia Energies, l'année 2021 aura été une année sans mise en service de nouvelle installation en nom propre. Toutefois, indirectement, deux nouvelles unités de production dans lesquelles Buxia Energies est partie prenante, ont tout de même démarré. En janvier, la pico centrale hydroélectrique du Domaine de St-Jean-de-Chepy a démarré et produit ses premiers kWh, lesquels sont auto-consommés, plus de 35 MWh à ce jour.

En avril, les ombrières de Park à Watt sont entrées en production. Elles terminent 2021 avec plus de 287 MWh injectés sur le réseau.

A quelques jours près, la centrale de 100 kWc de Le Pin (photo du chantier ci-contre) aurait pu être ajoutée à cette liste, mais les délais administratifs du gestionnaire de réseau ont fait que la mise en service n'a été effective que le 12 janvier 2022 !

2021 n'a donc pas été une année tout à fait blanche !

Et surtout, nous avons beaucoup œuvré pour le futur en avançant de nombreux chantiers plus « administratifs », qui tout en étant un peu dans l'ombre n'en sont pas moins importants.

En janvier, nous avons publié notre premier DIS (Document d'Information Synthétique) à l'attention de nos associés futurs, il apporte les informations essentielles pour juger le risque d'investir dans BÉ.

En mars nous avons ouvert une réflexion en profondeur sur le partage des tâches et responsabilités. Nous sommes en mesure de proposer à nos associés une modification des statuts pour entériner les résultats obtenus par ce groupe de travail, sachant qu'ils sont déjà validés par le collège de gestion.

Fin septembre nous avons déposé un gros dossier de demande de subvention à la Région AURA. Nommé BÉx3, il s'agissait d'une grappe de sept projets dont trois de plus de 100 kWc ! Au total cette grappe engendrait un triplement de la puissance PV installée par BÉ, le tout étalé sur une période de quatre ans ! Mais de ce gros travail ne resteront que deux éléments : la réflexion prospective sur quatre ans voire plus et la subvention sur le projet de la plateforme bois de Charavines. En effet, un arrêté tarifaire interdit dorénavant à tous les projets déposés après le 6 octobre 2021 de cumuler tarifs d'achat aidé et subventions territoriales.

Enfin le dernier gros « chantier » 2021 s'est fait en parallèle du précédent. Il s'agit du rapport final de notre grappe TEC PV, avec à la clef, le solde de subvention de plus de 84 000 €. Ce solde vient d'être versé ce 17 janvier 2022.

Bien sûr 2022 s'annonce prometteuse !

L'étude prospective faite pour la demande de subvention régionale montre une « belle » liste de projets en pouponnière, projets qui viennent s'ajouter aux deux déjà validés par la dernière assemblée générale.



Dans cette réserve s'ajoutent également trois projets de nos voisins de Cœur de Chartreuse. En effet ces derniers nous demandent de les accueillir au sein de BÉ car ils n'ont pas un « portefeuille » de projets potentiels suffisamment étoffé pour créer une coopérative citoyenne de l'énergie.

Ainsi, après celle de Le Pin qui vient de démarrer, il est très probable que trois nouvelles installations soient raccordées en 2022, pour un total de plus de 275 kWc (pour 353 kWc raccordés cumulés à la fin de 2021).

Bien sûr, dès que cela sera possible nous prévoyons une inauguration des installations de Vourey et Le Pin, nous vous tiendrons au courant et espérons que vous viendrez nombreux !

Autres temps de convivialité prévu : les Buxia'Tours des Journées de l'environnement, les 9 et 10 avril 2022, deux circuits vélo sont prévus pour découvrir ou faire découvrir les installations photovoltaïques des environs. Un parcours « sportif » (80 km) organisé avec le Cyclo Club de Coublevie passera par toutes les centrales BÉ le samedi, et un parcours plus familial reliera les installations des communes de Coublevie, La Buisse (avec aussi une visite du parc au sol !), St-Jean-de-Moirans, le dimanche. Nous vous donnerons prochainement les modalités d'inscription.

Pour cette nouvelle année, gageons que nous pourrions passer entre les mailles des différents filets qui nous ont tant freinés en 2021. Cela fera une partie de notre bonheur.

Pour tout le reste, le collège de gestion se joint à moi pour vous souhaiter une année pleine de grandes et petites transitions pour un monde d'après, entrepris plus que subi, sobre et heureux !

Prenez bien soin de vous et de vos proches.

Gilles FANGET, Président

Buxia Énergies, à plusieurs pour être plus efficaces

Membres du conseil de gestion de Buxia Energies, nous croyons énormément à l'intelligence collective en tant que vecteur de transformation des modes de pensées et de fonctionnement.



Certes les questions d'organisation et de gouvernance peuvent être des obstacles, mais ces obstacles, peuvent être levés. Pour cela il est nécessaire de se faire confiance, de partager des responsabilités, bref de nous « embarquer » ensemble dans ce même bateau Buxia Energies.

Penser que l'on est plus efficace à plusieurs que tout seul, c'est échanger nos idées, nos convictions, nos intuitions, nos actions tout en acceptant qu'elles soient questionnées par les autres, qu'elles soient remises en causes ou éclairées par ce que d'autres expriment.

Réfléchir, décider et agir à plusieurs n'a pas pour but de faire plier l'autre à sa propre option, mais d'avoir l'esprit d'une recherche commune puisque c'est ensemble que nous trouverons les bonnes idées, les bons choix, les bonnes actions.

Au-delà de l'objectif de BE qui est de promouvoir et d'investir dans des moyens de production décentralisée d'énergies renouvelables, telle est la démarche de gouvernance que nous essayons de vivre au sein de Buxia Energies.

Pour illustrer cela, il peut être cité quelques exemples de fonctionnement de notre gouvernance :

- Chaque actionnaire a une voix, quel que soit le nombre d'actions détenues
- Les orientations et les projets sont décidés collectivement en Assemblée Générale
- Le Conseil de Gestion est nommé en Assemblée Générale
- Les délibérations de l'Assemblée Générale font l'objet d'un Procès-Verbal opposable aux tiers
- Chaque nouvel actionnaire est validé par le Conseil de Gestion
- Chaque opération fait l'objet de fiches, lesquelles sont accessibles à tous les membres du Collège de Gestion
- Toutes les réunions (mensuelles) du Collège de Gestion font l'objet d'un compte rendu écrit

Chaque projet est acté au regard de cinq critères principaux :

1. Utilité de l'intervention de Buxia ou « ce projet se ferait-il sans BE »
2. Rentabilité ou « le projet doit avoir un Temps de Retour Brut (TRI) inférieur à 14 ans »
3. Risque ou « protection du capital des Associés »
4. Facilité de mise en œuvre ou « le projet doit être peu complexe et faible en besoin de ressources humaines »
5. Projet public / privé ou « ce projet créera-t-il du commun »

On pourrait faire mention également de la modification de nos critères de choix des matériaux mis en œuvre sur nos installations en y ajoutant, après études et débat, le critère « impact CO₂ »...

Pour résumer cet adage qui dirige notre mode de fonctionnement :

*A plusieurs il est plus facile d'investir sur le long terme,
A plusieurs on augmente l'accès aux idées et aux innovations,
A plusieurs les choix ont plus de force,
A plusieurs on mutualise les coûts,
et cetera , et cetera ...*

Bref « à plusieurs pour être plus efficaces »

Benoit



Des nouvelles de la production de nos centrales

L'année 2021 a vu une production sur une année entière des centrales entrées en production sur la deuxième partie de l'année 2020 : Les garages du Pays Voironnais à Coublevie, les Jardins de la solidarité à Moirans et la salle polyvalente à Vourey.

Longtemps espérée pour le dernier trimestre 2021, notre plus grosse centrale, Tennis de Le Pin 100 kWc, n'a finalement été connectée au réseau qu'en Janvier 2022.

Une production en retrait en 2021 par rapport aux prévisions

	2019 année entière	2020 année entière	Budget 2021	Résultat année 2021
Production en kWh	200 515	273 124	469 900	406 622
Production en EUR	31 091	39 637	60 500	54 176
Prix kWh moyen EUR	0,155	0,145	0,129	0,133

**Ce tableau n'intègre pas la production de la centrale thermique des Colibris qui est valorisée à hauteur de 700€ environ.*

En 2021, le revenu de production photovoltaïque est en croissance de 37% environ et les 406 MWh de production annuelle représentent l'équivalent 2 400 000 km (sur la base de 17 kWh/100km) parcourus en voiture électrique. Autre élément marquant de l'année, nous avons franchi le seuil de 1 GWh de production cumulée soit un peu moins de cinq ans après le démarrage de notre première centrale. On devrait atteindre le prochain GWh produit dans deux ans environ seulement !

La production et le revenu en 2021 ressortent cependant en deçà de nos espérances telles que prévues au budget 2021, pour deux raisons principales :

- L'ensoleillement a été significativement inférieur aux années précédentes notamment le mois de Juillet, mois le plus important et pour lequel le déficit est de 25% environ. Au total sur l'année, on peut estimer que l'écart à la baisse avec le budget prévisionnel est de 10%.
- L'impact « Covid » qui a retardé le chantier de notre centrale de Le Pin.

Le prix moyen du kWh continue de baisser avec la montée en charge des centrales 36 kWc et 100 kWc pour lesquelles le prix de vente du kWh est respectivement de 0,12€ et 0,10€ à comparer à un prix 0,20€ pour les centrales de 9 kWc. Néanmoins, l'augmentation de la puissance installée des centrales permet d'améliorer le retour sur investissement grâce à la réduction du coût par kWc installé.

Il est encore trop tôt pour envisager ce que sera l'ensoleillement de l'année 2022, cependant la mise en service dès le mois de Janvier de notre plus grosse centrale à Le Pin, et peut-être d'une ou deux autres en cours d'année, nous promet déjà une croissance significative de la production au service de notre feuille de route de développer une énergie durable citoyenne.

Bien sûr, dès que cela sera possible nous prévoyons une **inauguration de l'installation à Le Pin**, nous vous tiendrons au courant et espérons que vous viendrez nombreux !

Enfin quelques nouvelles de notre centrale **Park À Watt**.

Vous le savez, nous nous sommes associés avec d'autres acteurs locaux et nationaux pour réaliser cette ombrière sur le parking relais de Rives. Nous ne comptabilisons pas la production de Park À Watt dans nos données. Mais avec quelques réglages nécessaires après la mise en service de la centrale, les ombrières produisent désormais ce qui était prévu, soit la consommation d'électricité de près de 500 personnes.

Eric et Noémie



Mobilisation de nouveaux actionnaires : le virus perturbateur, mais contourné !!!

Dans notre Lettre d'information de février 2021, nous écrivions :

« 2019 avait vu une forte progression du nombre d'associés : vous avez été une centaine à nous rejoindre. 2020 était parti sur les mêmes bases et nous pouvions espérer être plus de 360 associés à la fin de cette année ».

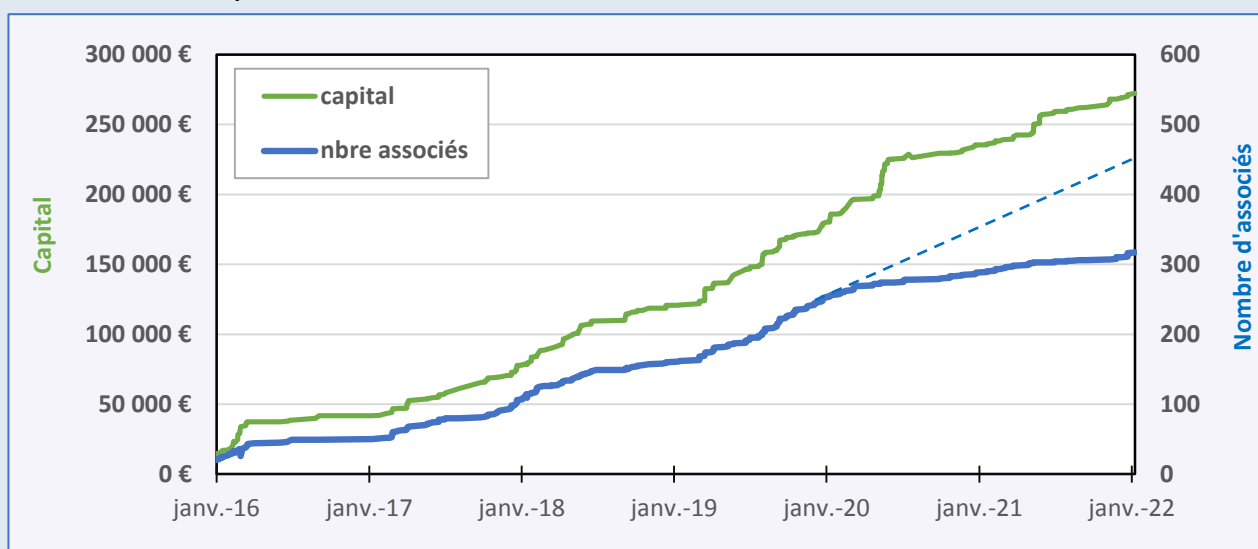
Nous constatons au 1^{er} janvier 2022 que nous sommes seulement 316 associés.

Tout comme en 2020, en 2021 le Covid aura eu le même effet sur le recrutement de nouveaux associés :

- Les ABC (Apéro Buxia Caillettes) ? une seule soirée ABC a eu lieu début décembre 2021 permettant à trois nouveaux associés de nous rejoindre.
- Les réunions d'informations dans les communes où de nouvelles installations sont envisagées ? Une seule a pu se faire en 2021.
- Les inaugurations ? toujours sous cloche et sans invités, donc sans intérêt et repoussées !

Et la tendance se maintient pour ce début d'année 2022.

Sans Covid, nous aurions pu être 450 associés ...



Heureusement, malgré ce virus, le capital de BE a continué de progresser, dépassant à ce jour 270 000 €.

Cette progression est principalement due à la distribution de dividendes ces deux dernières années. Certains associés choisissant de réinvestir ces dividendes en action en le complétant aux fins d'obtenir une ou des actions supplémentaires (exemple : un actionnaire possédant 5 actions pouvait percevoir 3,50 €, il décidait de compléter à 46,50 € pour obtenir une action supplémentaire à 50 €). **Par ces réinvestissements et pour les deux exercices 2020 et 2021, le capital de Buxia Energies a pu croître d'environ 40 000 € !** Cela nous a permis de poursuivre normalement nos investissements.

La prochaine Assemblée Générale proposera à nouveau le versement d'un dividende pour l'exercice 2021. **Notre souhait est de continuer à voir à nouveau de nombreux d'associés réinvestir leurs dividendes et ainsi garantir, par ce nouvel apport en capital, nos prochaines installations.**

Bien sûr, notre plus grand souhait est **de retrouver une vie normale** sans les contraintes de la crise sanitaire et le retour à nos soirées de présentation, aux inaugurations, ..., et de voir **de nouveaux associés à se joindre à nous, ...**

En attendant des jours meilleurs, soyons des ambassadeurs : continuons de convaincre nos proches de la belle aventure à vivre avec Buxia Energies, continuons à donner l'exemple en parrainant nos enfants, petits-enfants, nièces et neveux, ... avec un petit plus pour rappel : le parrainage est toujours récompensé par des caillettes pour le parrain !

Buxia Energies, un investissement plein d'énergie, renouvelable !

Didier et Benoit

« Photovoltaïque » rime-t-il vraiment avec « écologique » ?

Comme les autres énergies renouvelables, le photovoltaïque a ses détracteurs qui n'hésitent pas à mêler vraies rumeurs et fausses infos sur son impact environnemental. Petit éclairage sur l'énergie solaire, pour tenter de distinguer le vrai du faux...



Fabriquer des cellules photovoltaïques, ça pollue ?

Comme tout produit industriel, une cellule photovoltaïque est nécessairement constituée de divers matériaux dont l'extraction n'est pas neutre du point de vue environnemental et social. La production de panneaux solaires en Chine, fortement encouragée par les subventions d'État, a explosé ces dernières années et a contribué à faire baisser considérablement les prix, trop souvent au détriment des salarié-es des usines de production et de la nature.

En Chine, en plus des bas salaires et des conditions de travail extrêmes, des scandales de rejets massifs dans l'atmosphère de poudre de silicium (matière première de la cellule photovoltaïque, disponible en abondance), et de pollution causée par les opérations de raffinage du silicium ont été dénoncés et documentés au cours des dix dernières années.

Il est pourtant aujourd'hui possible de limiter considérablement les impacts environnementaux et de recycler les produits issus des opérations de raffinage, ce que font de plus en plus d'entreprises. Les innovations dans les techniques d'extraction et de raffinage ont permis également d'importantes améliorations.

Les producteurs européens – dont les Français – ont aussi un rôle à jouer dans la prise en compte des impacts environnementaux de la filière photovoltaïque tout au long de la chaîne de production. Certains produits européens présentent un taux de recyclabilité proche des 100 % – une solution pour limiter les besoins de matières premières.



Quid de l'énergie consommée pour fabriquer les panneaux ?

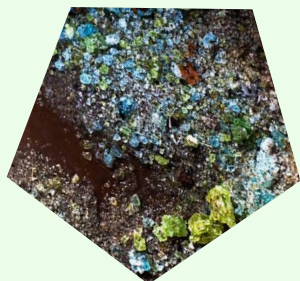
La production nécessite beaucoup d'énergie, c'est vrai, car il faut faire fondre le verre et le silicium métallurgique pour qu'il se cristallise. Mais il en va de même pour fabriquer l'acier et le béton...

Concrètement, il faut environ 2500 kWh d'énergie électrique pour fabriquer l'équipement photovoltaïque d'1 kWc de puissance. Avec nos conditions d'ensoleillement et les diverses orientations de nos centrales, elles restituent leurs kWh d'énergie "grise" en 2,1 à 2,6 ans.

Mais quel est le bilan carbone ?

Le bilan carbone de la fabrication d'un équipement photovoltaïque dépend du type d'énergie électrique utilisé pour sa fabrication ainsi que du type d'énergie auquel sa production va se substituer.

Ainsi 1 kWc fabriqué en Chine et installé en France nécessite plus de vingt ans pour "rembourser" sa dette alors qu'il ne faudra que deux ans et demi pour 1 kWc fabriqué en France et installé en France.



Et les terres rares dans les panneaux solaires ?

Contrairement aux idées reçues, la grande majorité des panneaux photovoltaïques ne contiennent pas de « terres rares », ces groupes de métaux (utilisés notamment dans des smartphones...) dont l'extraction et le raffinage sont très polluants.

La très grande majorité des panneaux solaires sont constitués de silicium cristallin, élément que l'on extrait du sable ou du quartz et qui, comme le verre, est 100 % recyclable. Ces panneaux solaires contiennent aussi des éléments en argent, en aluminium ou en cuivre et, selon les modèles, du plastique. Ils couvrent 90 % du marché du solaire. D'autres technologies photovoltaïques ont recours à des métaux rares et controversés (et non des « terres rares »), mais elles concernent moins de 10 % du marché. Des cellules de 3^{ème} génération constituées de molécules organiques sont aussi à l'étude.

Dans le monde, la principale source de consommation des éléments appelés « terres rares » revient au matériel des nouvelles technologies de l'information : tablettes, smartphone, etc... Cette consommation grandissante est inquiétante car l'extraction minière de ces éléments cause de nombreux dégâts sociaux et environnementaux.

Mais pour le coup, les panneaux solaires n'y sont pour rien.

Les panneaux solaires, ça se recycle vraiment ?

Oui, le recyclage des panneaux solaires s'est considérablement développé et doit encore être encouragé. Aujourd'hui, au terme de leur durée de vie (qui est supérieure à 25 ans en moyenne) les panneaux photovoltaïques, qu'ils aient été construits en Chine ou en Europe, sont recyclables entre 95 et 99 % selon les constructeurs.

Un panneau solaire est composé à 75 % de verre. Une matière recyclable à l'infini, tout comme l'aluminium qui compose son cadre. À l'intérieur, on retrouve un film plastique en EVA (Ethylène - Acétate de Vinyle) qui peut être transformé en granules pour être refondu ou brûlé pour générer de l'électricité. Enfin, restent les cellules en silicium et les conducteurs électriques qui peuvent être en aluminium, en argent ou en cuivre. Ces éléments sont séparés mécaniquement et chimiquement avant d'être fondus, puis réutilisés.



En France depuis août 2014, la gestion de la fin de vie des panneaux photovoltaïques est désormais une obligation légale : les fabricants, importateurs ou revendeurs sont tenus de reprendre les panneaux photovoltaïques en fin de vie, gratuitement. Ils sont également tenus de financer le traitement et la collecte des déchets, ce qui entraîne une éco-participation sur chaque nouveau capteur photovoltaïque vendu.



L'organisation Européenne PV Cycle a créé un système de collecte et de recyclage des panneaux photovoltaïques. Elle propose également des solutions de traitement des déchets en conformité avec la directive DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) pour tous les types de panneaux disponibles dans le commerce.

Ainsi soumis à une politique de recyclage rigoureuse et fabriqués avec des matériaux de plus en plus performants, les panneaux photovoltaïques ont de beaux jours devant eux...

Un site est déjà en activité dans les Bouches-du-Rhône et, bonne nouvelle, une deuxième unité de recyclage, opérée par la société ROSI, doit ouvrir à La Mure, en Isère (oui, oui !), dans le courant de l'année.

Cette usine traitera également les sous-produits de fabrication cellules notamment les boues de sciage, immense source de silicium de bonne qualité... De quoi renforcer notre approche « circuit-court » dans les prochaines années !

Sources :

- www.greenpeace.fr/impact-environnemental-solaire
- www.actu-environnement.com/ae/pdt/panneaux-solaires-impact-environnement-edf-enr-667.php4
- www.wedemain.fr/dechiffrer/fabrication-recyclage-quel-est-le-veritable-impact-ecologique-des-panneaux-solaires_a2960.html
- www.hespul.org
- www.pv-magazine.fr

Jean-Louis

Houille Blanche

L'équipe (trois personnes actuellement) manque de ressources bénévoles disponibles pour pouvoir prendre en charge des projets qui s'avèrent être particulièrement chronophages. Des contacts sont en cours pour tenter de l'étoffer. Avis aux amateurs !

Une possibilité consisterait à rechercher exclusivement des projets très rentables pour lesquels une sous-traitance rémunérée serait envisageable, mais ils sont rares...

En 2021, des approches sur plusieurs projets potentiels ont été réalisées et des avant-projets développés mais le seul projet qui ait pu émerger jusqu'ici avec succès est la remise en service et la modernisation de la pico-centrale de St-Jean-de-Chépy à Tullins. Cette turbine alimente le Domaine en autoconsommation.

Pour rappel, nous avons apporté et continuons d'apporter du support pour la mise en œuvre du projet et pour l'exploitation. La centrale a une puissance de 8 kW. Cette puissance serait optimisable avec des investissements complémentaires qui n'ont pas été décidés pour l'instant. Il faut d'abord que l'équipement fasse ses preuves sur une durée significative.



Le démarrage « industriel » a eu lieu en janvier 2021. Il a été suivi d'une longue période de fonctionnement continu à une puissance comprise entre 7,5 et 8,5 kW.

Cette année, la Fure n'a pas connu d'étiage, nous aurions dû dépasser largement l'objectif de production annuelle fixé à 40 300 kWh. Ce ne sera pas le cas...

Les choses se sont gâtées à l'automne avec la chute abondante des feuilles. Le canal d'amenée étant recouvert par la végétation, la quantité de feuilles à évacuer manuellement devenait insupportable pour le personnel en plus de son activité quotidienne « normale » et il a bien fallu décider de stopper la turbine alors que le débit d'eau était important. Une panne de capteur dont la localisation et le remplacement ont pris trop de temps n'a rien arrangé...

Nous travaillons à une solution de dégrilleur mécanique dont la fonction consiste à passer un large « peigne » sur la grille d'entrée de l'eau pour enlever les feuilles et branchages qui l'obstruent. C'est une solution classique et éprouvée dont nous avons tenté de nous passer en la remplaçant par de l'« huile de coude ». Cela n'a pas marché.



Une présence tout au long de la Journée Portes Ouvertes du Domaine nous a permis d'expliquer aux grands et aux petits le fonctionnement de ce bel outil.

L'équipe hydro de Buxia Energies, de gauche à droite : Jean-Michel, Jean-Yves, Jean-Claude, et Djan notre installateur.

Prochaine activité à Chépy : « Action commando » de nettoyage du bassin, du canal et de la turbine.

Un autre projet de 50 kW est en cours d'évaluation.

Jean-Claude

Glossaire

AG : Assemblée Générale

BÉ : Buxia Énergie

PV : Photovoltaïque

kW : (*kilowatt*). 1 kW = 1000 W. Unité utilisée pour quantifier la puissance « active », c'est-à-dire celle demandée par un appareil en état de marche. Cela correspond à peu près à la puissance d'un petit radiateur ou d'une cafetière électrique...

kWh : (*kilowattheure*). unité utilisée pour quantifier l'énergie délivrée : 1 kWh correspond à l'énergie consommée par un appareil d'une puissance de 1 kW pendant une durée d'une heure.

kWc : (*kilowatt crête*). Unité utilisée pour quantifier la puissance délivrable par un panneau ou une installation photovoltaïque dans des conditions optimales. On parle également de « puissance nominale ».

MWh : (*megawattheure*). 1 MWh = 1000 kWh

Pour rejoindre Buxia Énergies ou pour plus d'informations

- Page Web : www.buxia-energies.fr, vous y trouverez les documents clefs à télécharger ainsi qu'un formulaire d'adhésion.
- Par courriel : contact@buxia-energies.fr
- Par courrier : Buxia Énergies – 125, Rue de la grande montée – 38500 LA BUISSE

Le placement d'argent dans Buxia Énergies S.A.S. est-il sûr ?

L'objectif est bien sûr de faire de Buxia Énergies S.A.S. une structure stable et pérenne, destinée à contribuer longtemps à l'ambition d'une énergie réellement plus respectueuse de l'environnement. Votre argent sera bloqué pendant 5 ans car nous sommes toujours dans une période où la société réalise beaucoup d'investissements sans avoir encore un régime de croisière en vente de l'énergie produite (en cas de "force majeure" d'un associé, des sorties peuvent être envisageables). En 2020, nous avons procédé à une rémunération de 2%. Des simulations pour les années à venir montrent qu'un taux moyen de rémunération sur 20 ans de 1 à 2 % est envisageable. Toutefois, ce seront les AG des associés qui décideront du niveau et du mode de rémunération futurs.

Les revenus sont garantis par contrat par EDF ou Enercoop, pour une durée de 20 ans à partir de la mise ne service. Néanmoins, souscrire au capital de Buxia Énergies S.A.S. inclut un risque financier, comme toute prise d'actions dans le capital d'une société par actions simplifiée.

Label « Énergie Partagée »

Buxia Energies a été labellisé par l'association **Énergie Partagée**.

Ce [label](#) évalue la démarche citoyenne de notre projet sur 12 critères qualité, répartis sur 5 axes-repères : l'intérêt territorial, la dynamique locale, la finance éthique et citoyenne, la gouvernance partagée et l'écologie.



Rejoignez-nous.

Plus nous serons nombreux, plus le risque sera faible, car les frais liés aux emprunts seront réduits.